

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES**

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – DESCENTE DE BELLEVUE**

Le Maire de la commune de Fouesnant,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,
- vu le Code Pénal et notamment l'article 610.5,
- vu le Code de la Voirie Routière,
- vu le Code de la Route,
- vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- vu l'arrêté du 11 février 2008 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- considérant la demande du 6 juin 2023, présentée par la société HYDRO SERVICE DE L'OUEST (sise 21 Rue Anita Conti – 56000 VANNES) pour des travaux d'hydrocurage préventif de réseaux, Descente de Bellevue,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Durant les travaux d'hydrocurage préventif de réseaux, Descente de Bellevue, la chaussée sera rétrécie mais dûment sécurisée par la mise en place d'une signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur, du lundi 12 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023.

**ARTICLE 2 :** Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation appropriée installée par la société HYDRO SERVICE DE L'OUEST.

**ARTICLE 3 :** Les droits des riverains et la sécurité demeurent réservés.

**ARTICLE 4 :** Les conducteurs des véhicules devront se conformer aux injonctions des services de police.

**ARTICLE 5 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : notifié au pétitionnaire à savoir, la société HYDRO SERVICE DE L'OUEST,

- publié au recueil des actes administratifs,

et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOUESNANT,
  - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de FOUESNANT,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPF,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de FOUESNANT,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

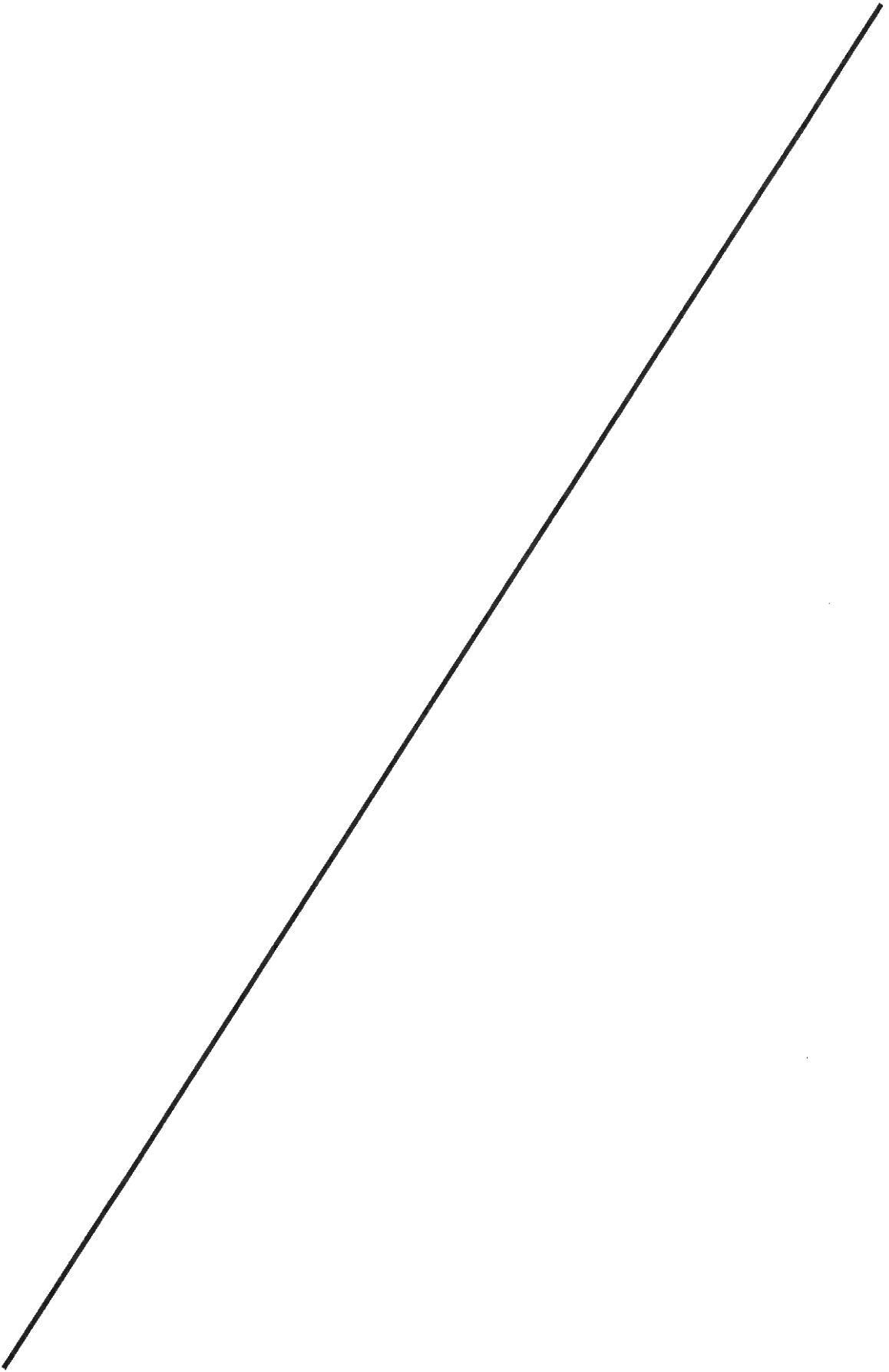
FOUESNANT, le 8 juin 2023

Laure CARAMARO

Adjointe au Maire  
Par délégation du Maire



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802262680



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : HYDRO SERVICE DE L'OUEST Prénom : Hydrocurage

Dénomination : HYDROCURAGE Représenté par : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : 21 Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Rue Anita Conti

Code postal 56000 Localité : Vannes Pays : France

Téléphone 0297544702 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : dict.france@saur.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Hydroservices de l'Ouest – Agence Ouest E Prénom : LAUDREN, Sabrina

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Route de Fouesnant

Code postal 29950 Localité : BENODET Pays : FRANCE

Téléphone 0659515903 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : sabrina.laudren@saur.com

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Descente de Bellevue

Code postal 29170 Localité : FOUESNANT

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : hydrocurage préventif de réseaux

N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> : \_\_\_\_\_

Date prévue de début des travaux : 12/06/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 12/06/2023

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée : \_\_\_\_\_

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole





LEGENDE	
Système géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
(47.883511 -3.989950);(47.883704 -3.989759);(47.884609 -3.988699);(47.885500 -3.987526);(47.885536 -3.987499);(47.885679 -3.987456);(47.885754 -3.987434);(47.885784 -3.987657);(47.885586 -3.987717);(47.884709 -3.988872);(47.884705 -3.988877);(47.883796 -3.989941);(47.883791 -3.989946);(47.883584 -3.990152);(47.883558 -3.990169);(47.883345 -3.990237);(47.883270 -3.990261);(47.883238 -3.990039);(47.883511 -3.989950);